



Document élaboré par le secteur technique du SNES sous la coordination de Yves Baunay secrétaire national, avec Sylvie Richard pour le pôle tertiaire, Pierre Narbonne pour le pôle STL, Michel Grasselli pour le pôle STI et Mireille Schöhn pour le pôle SMS.

La voie technologique : un trésor est caché dedans

Le ministère a annoncé une réforme de la voie technologique à partir de la rentrée 2000, après celle de la voie générale, puis de la voie professionnelle. Il a commandé un rapport au recteur Forestier. Le SNES présente dans ce document ses propositions d'amélioration d'une voie dont les potentialités pédagogiques, sociales et économiques sont loin d'être suffisamment exploitées.

1 Voie générale, voie technologique, voie professionnelle : au cœur de la diversification des contenus et des formations

Bac général, bac technologique, bac professionnel, ces trois diplômes structurent les trois voies caractéristiques des enseignements de second cycle.

Ce sont les voies avec leurs contenus, leurs séries et spécialités, leurs diplômes, bien plus que les établissements, de plus en plus polyvalents, qui constituent la référence principale pour les enseignements de second cycle.

Le défi principal est de combattre la hiérarchisation qui continue à opposer dans l'opinion une voie générale plus ouverte sur les études supérieures, une voie profes-

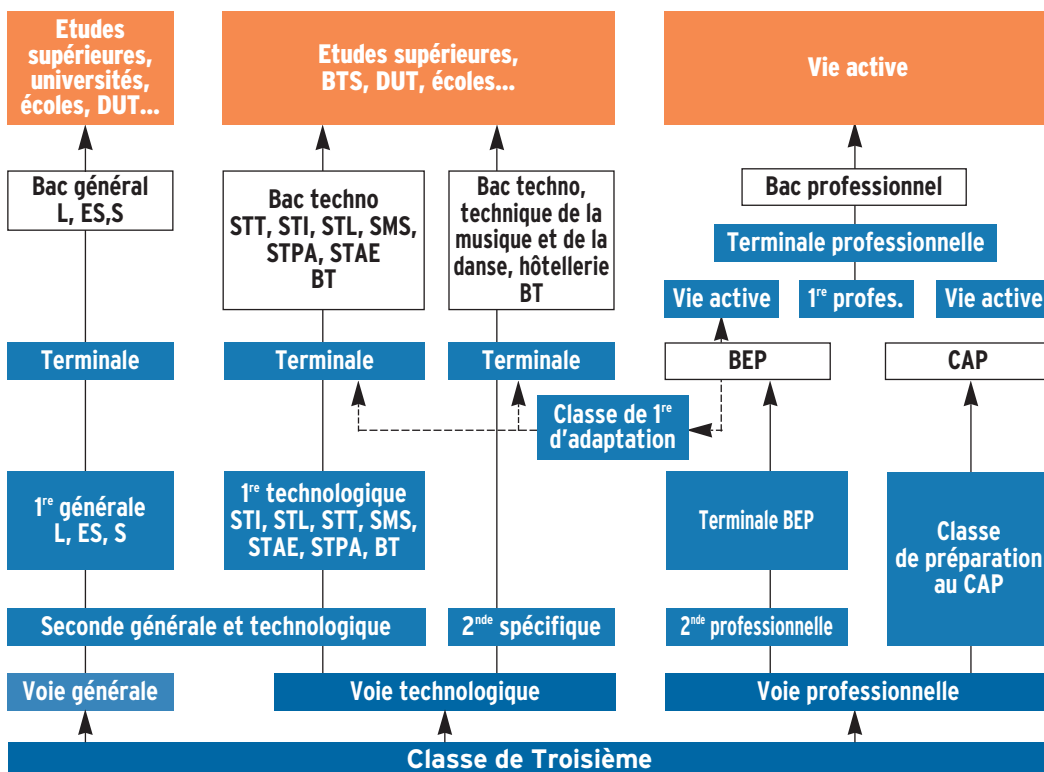
sionnelle limitée au niveau du bac professionnel, et une voie technologique dont les débouchés réels vers le supérieur restent encore peu connus.

La voie technologique offre des formations dont chacune est centrée sur un champ technologique (la comptabilité-gestion, l'électrotechnique, la communication administrative, la productive, l'hôtellerie-restauration, les microtechniques, les sciences médico-sociales...) avec ses technologies spécifiques. Au total quatre grandes séries (STI, STT, STL, SMS) et 28 spécialités en tout.

Le terme de balkanisation est exagéré. C'est la diversité des réalités technologiques et professionnelles qui est en cause. Un pays développé dont les évolutions technologiques et économiques s'accroissent ne peut ignorer cette diversité qui traverse aussi son système de formation.

PROPOSITION DU SNES

Consolider et développer la voie technologique des lycées dans sa spécificité en termes de contenus, de démarche pédagogique, de voie de réussite spécifique pour accéder aux enseignements supérieurs, et d'ascenseur social vers les qualifications intermédiaires et supérieures.



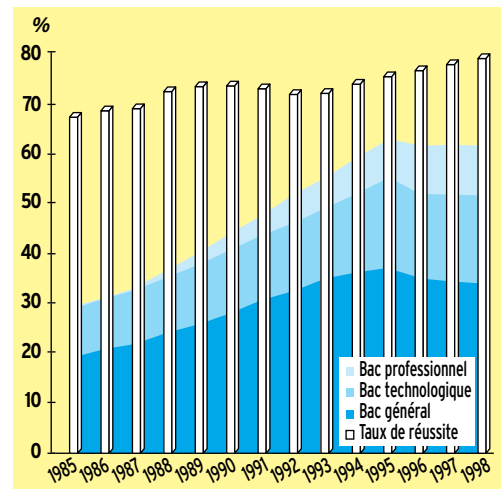
2 Retrouver le chemin de l'expansion et de la démocratisation des enseignements en lycée

Ce qu'il faut d'abord, c'est une politique éducative volontariste qui se donne des objectifs et des moyens pour amorcer un nouvel essor de la démocratisation de l'accès au savoir. Sinon, il y a tout lieu de craindre que ce soient les séries les moins dynamiques, c'est-à-dire la série S et les séries STI et STL des bacs technologiques qui régressent le plus rapidement dans le cadre d'une régression d'ensemble du nombre de bacheliers. En transformant les séries technologiques STI et STL en séries plus généralistes donc d'accès plus difficile pour ceux qui y réussissent actuellement, en transformant certaines spécialités de STI et STL en bacs professionnels, on est à peu près certain d'affaiblir numériquement les séries STI et STL et de rendre encore plus problématique l'alimentation des BTS et DUT correspondants.

PROPOSITION DU SNES

C'est l'ensemble des voies générale, technologique et professionnelle qu'il faut redynamiser, au lieu de les mettre en concurrence. Et dans ce cadre, rendre les séries scientifiques générales, les séries technologiques industrielles et scientifiques, les séries professionnelles de production, plus attractives notamment pour les filles. Améliorer les conditions d'enseignement dans la série STT pour favoriser la réussite des élèves au baccalauréat et leur poursuite d'études en STS et IUT.

PROPORTION D'UNE CLASSE D'ÂGE AYANT LE BACCALAURÉAT ET TAUX DE RÉUSSITE



EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES BACHELIERS 1985 ET 1998 (PUBLIC + PRIVE)

	1985 (base France métro)	1998 (base France métro + DOM)	Variation absolue	Variation en %
Filières et séries				
L + ES	87 085	143 811	56 726	+ 65 %
dont L	46 704	69 017	22 313	+ 48 %
dont ES	40 381	74 794	34 413	+ 85 %
S	82 345	131 302	48 957	59 %
dont S	76 918	122 357	45 439	+ 59 %
dont S(TI)	5 427	8 945	3 518	+ 65 %
Total BAC général	171 787	275 113	103 326	+ 60 %
STI + STL	24 060	40 819	16 759	+ 70 %
dont STI	21 220	34 597	13 377	+ 63 %
dont STL	2 840	6 222	3 382	+ 119 %
TERTIAIRE	57 411	95 005	37 594	+ 65 %
dont STT	49 307	76 986	27 679	+ 56 %
dont SMS	8 104	18 019	9 915	+ 122 %
TOTAL BAC technologiques	86 039	144 830	58 791	+ 68,3 %
BAC PROF. Production industrielle	-	37 502	37 502	-
BAC PROF. Services (tertiaire)	-	45 871	45 871	-
TOTAL BAC professionnels	-	81 573	81 573	-
TOTAL BAC. GENE + TECHNO	257 826	419 943	162 117	+ 62,8 %
TOTAL BAC. GENE + TECHNO + PRO.	257 826	501 516	243 690	+ 94,5 %



3 Les contenus des enseignements technologiques irriguent l'ensemble du système éducatif

Essai de définition

La technique vise à produire des effets (des biens et des services), c'est en cela qu'elle est inséparable de la pratique et de l'activité humaine.

Pour produire des effets pratiques, la technique met en œuvre un ensemble de médiations : savoirs, pratiques, machines, interventions multiples des individus. Le technicien est celui qui domine cet ensemble de médiations dans un champ déterminé.

Enfin, la technique produit ses effets dans un contexte culturel, économique, social, environnemental qui doit être pris en compte dans les choix de solutions qui s'offrent pour répondre à un même besoin.

L'activité du technicien respecte une démarche finalisée et consciente d'elle-même, qui suppose et induit un certain mode de pensée et un rapport spécifique au monde.

La culture technique est l'un des modes d'accès au sens de la société moderne. Elle implique l'acquisition et l'explicitation d'une démarche spécifique intégrant la conception, la réalisation et l'usage des objets et des services. Le produit technique peut être matériel ou immatériel. La culture technique implique la compréhension des liens entre la technique et la culture d'une société.

La culture technique est résolument tournée vers l'évolution de la société, ses besoins, ses problèmes, son organisation, ses avancées, sa culture...

Depuis un siècle, la culture technique a pénétré progressivement les contenus de la culture scolaire et universitaire. Elle est aujourd'hui mieux reconnue et mieux comprise. Ses domaines technologiques se diversifient et donnent lieu à des spécialisations. Les bacs technologiques correspondent à ces grands champs de la technologie moderne.

LES DISCIPLINES TECHNOLOGIQUES FORMATRICES À PART ENTIÈRE

La culture technologique est devenue une dimension pleine et entière de la culture délivrée par le système scolaire et universitaire : c'est un des éléments clés d'une culture moderne qui vise à une qualification complète culturelle, sociale et professionnelle des jeunes. La technologie au collège s'est substituée à d'autres enseignements. Les technologies au lycée constituent des éléments de diversification des contenus et des formations offertes aux jeunes. La technologie comme élément constitutif des formations générales de lycée reste à construire. Dans les enseignements supérieurs, les formations à contenu technologique accueillent près de la moitié des étudiants. Pour répondre à un ensemble de besoins bien identi-

fiés, les femmes et les hommes ont développé des techniques et des procédés particuliers. Ces techniques et ces procédés ont conduit à l'existence de démarches, de méthodes, de modèles et de concepts et finalement à une culture.

Il faut recenser ces « cultures » caractéristiques d'un champ technologique et créer ou maintenir les formations construites sur ces cultures. L'intérêt de chaque culture ne réside pas dans le nombre d'élèves actuellement concerné mais dans l'objet de cette « culture ».

4 Quelle structure des baccalauréats technologiques ?

La structuration des bacs technologiques est directement liée à la définition et à la délimitation des champs technologiques repérables à travers les technologies mises en œuvre dans les activités de production des biens et des services.

Toute autre structuration, comme celle que propose le rapport Forestier, est sans fondement.

La diversification des bacs technologiques, son maintien ou son élargissement, doit résulter d'abord de la réflexion sur les contenus. La structure des formations découle d'abord de l'existence ou non de champs technologiques spécifiques. Ces champs évoluent dans leurs contenus, leur existence même. Il faut faire admettre à tous les décideurs que les contenus technologiques en prise avec les activités productives industrielles ou de services sont aussi formatifs que d'autres contenus lorsqu'ils sont travaillés et enseignés par des enseignants hautement qualifiés.

La définition du champ technologique est cruciale : c'est à partir d'elle qu'il est possible de concevoir un enseignement technologique permettant d'avancer dans la découverte d'un domaine mettant en œuvre un ensemble cohérent de technologies.

Les conclusions avancées par le rapport Forestier proposent, pour les séries STI en particulier, des fusions de séries ou de spécialités et des transferts dans la voie professionnelle. Ces hypothèses ne peuvent être formulées avant l'étude des champs technologiques concernés.

PROPOSITION DU SNES

Placer auprès de chaque CPC (commission paritaire consultative) concernée par un champ technologique précis un observatoire national de ce champ technologique avec des représentants des professionnels (salariés et employeurs), des enseignants de la voie technologique des lycées et du supérieur, des chercheurs spécialistes de ces champs technologiques, du CEREQ.

PROPOSITION DU SNES

Structurer la voie technologique autour des 6 grands pôles :

STI : sciences et technologies industrielles.

STT : sciences et technologies tertiaires.

SMS : sciences et technologies médico-sociales.

STL : sciences et technologies de laboratoire.

HR : hôtellerie-restauration.

AA : arts appliqués.

Et à l'intérieur de chaque pôle, créer les bacs technologiques correspondant aux différents champs technologiques.

PROPOSITION DU SNES

Réaliser une étude approfondie de chacun des champs technologiques couverts par les spécialités actuelles du BTn sous la responsabilité des CPC (commissions professionnelles consultatives) compétentes.





PROPOSITION DU SNES

Evaluer les différentes modalités de poursuite d'études des bacheliers professionnels vers les BTS et DUT dans les différentes spécialités ; mettre à l'étude une passerelle entre les bacs professionnels et les BTS/DUT dans les différentes spécialités.

PROPOSITION DU SNES

Les enseignements technologiques en Seconde doivent être conçus comme des enseignements de découverte, ouvrant des perspectives d'orientation positive vers les séries technologiques comme vers les séries générales. Pour les élèves n'ayant pas choisi les enseignements technologiques en Seconde, de réelles possibilités de rattrapage en Première technologique doivent être offertes.

5 Faut-il transformer des bacs technologiques en bacs professionnels et ouvrir des BTS en lycée professionnel ?

Un certain nombre de baccalauréats technologiques proviennent de la transformation de brevets de technicien. Après une phase d'adaptation (qui s'est traduite par des diminutions d'effectifs), ces nouveaux baccalauréats semblent s'installer dans le paysage et la transformation des brevets de technicien a finalement eu pour conséquence une revalorisation de la formation. Ces transformations ont permis de prendre en compte l'existence de champs technologiques spécifiques : systèmes motorisés, génie optique par exemple.

Des bacs professionnels ont été créés par ailleurs dans les mêmes domaines ou des domaines voisins en fonction des besoins de qualification d'ouvriers qualifiés et hautement qualifiés exprimés par les professionnels.

Les nouveaux BTn alimentent des BTS situés dans le même domaine technologique et répondent à des besoins professionnels précis de techniciens supérieurs.

• Certes, nous avons affaire à des flux modestes souvent inférieurs aux possibilités d'emplois niveau IV et niveau III. Les transformations des BTn en bacs professionnels qui alimenteraient les BTS, contribueraient à coup sûr à diminuer globalement les flux de sortie et de qualification aux niveaux IV et III et au-delà dans la mesure où certains BTS poursuivent.

• La lisibilité de la voie technologique viendra aussi de sa stabilité : des modifications trop fréquentes de structure ne permettront pas de faire émerger une vision claire de ce qu'est la voie technologique, de ce à quoi elle prépare, de ses atouts.

Les poursuites d'études après le bac professionnel doivent d'abord s'appuyer sur un bilan des expériences menées dans ce sens :

- sections aménagées de STS en lycée technologique pour accueillir des bacheliers professionnels ;
- année préparatoire à l'entrée en STS et IUT organisée dans les lycées technologiques ;
- autres expériences de poursuite d'études en STS et IUT.

Il est important de ne pas favoriser d'une façon ou d'une autre un décrochage entre le BTS et le DUT.

• Les STS doivent rester implantées dans les lycées technologiques ou polyvalents ayant les sections technologiques correspondantes.

Par contre, la construction de passerelles permettant à des bacheliers professionnels de poursuivre leurs études en BTS ou DUT dans des conditions normales de réussite est une vraie question que le SNES propose de mettre à l'étude.

Nous proposons de mettre cette question à l'étude en prenant appui sur les diverses expériences de STS adaptées pour accueillir des bacheliers professionnels. La question de l'unification à terme des statuts des professeurs de lycée professionnel avec ceux des certifiés et agrégés est un autre problème qui mérite aussi d'être discuté.

6 Les enseignements technologiques en Seconde

Finalement, la réforme a retenu la possibilité pour les lycées d'offrir soit des enseignements technologiques combinés avec SVT et LV2 au sein de Secondes de détermination totale, soit des couplages d'enseignements technologiques avec dispense de SVT et possibilité d'une LV2 en option facultative. Ainsi, chaque élève peut choisir :

- soit un parcours STI (avec TSA et productique) ;
- soit un parcours STL (avec IESP, TSP ou STBP),
- soit un parcours SMS (avec SMS et STBP) ;
- soit un parcours arts appliqués...

Les parcours n'ont rien d'irréversible. Si les enseignements technologiques lui ont plu, l'élève poursuit en Première technologique. Mais si l'élève ne souhaite pas confirmer son premier choix, il s'orientera en connaissance de cause vers une Première S ou ES ou L, en fonction de ses résultats et de ses goûts. Inversement, des élèves n'ayant pas choisi ces enseignements technologiques en Seconde devraient pouvoir choisir une Première technologique. Deux possibilités devraient pouvoir être offertes :

- un enseignement de rattrapage en Première technologique : c'est normalement prévu dans la réforme,
- la création de Premières technologiques spécifiques accueillant des élèves n'ayant pas suivi les enseignements technologiques en Seconde. Cette possibilité n'a jamais été offerte. On devrait les expérimenter notamment en STL pour des élèves intéressés par les sciences, mais n'ayant pas pu obtenir une Première S. On pourrait aussi les expérimenter en STI.

Si nous sommes favorables au couplage des options technologiques permettant une réelle sensibilisation ou une culture technologique à partir d'un pôle spécifique (STI, STL, SMS ou arts appliqués), nous sommes aussi pour offrir le choix d'un seul enseignement technologique.

UN PARCOURS POSITIF VERS STT RESTE À CONSTRUIRE

Il est regrettable que l'organisation des enseignements prévue pour la rentrée prochaine élimine la combinaison SES/informatique de gestion et de communication en enseignements de détermination et LV2 comme option facultative. Ce parcours, que préconise le SNES, pourrait déboucher sur une orientation plus positive en Première STT, tout en laissant ouverte une orientation vers ES, L ou S.

Pour les contenus des enseignements technologiques de détermination en Seconde, nous avançons les propositions qui visent à intégrer l'informatique aux contenus spécifiques de chacun de ces enseignements. Ces contenus doivent être étudiés et discutés avec ceux des Premières et Terminales technologiques auxquelles ils préparent.

7 La voie technologique : un ascenseur social trop méconnu

La voie technologique est une spécialité française qui intéresse nos voisins européens. Elle a joué un rôle décisif dans la dernière période pour alimenter les professions en qualifications nouvelles particulièrement utiles à leur développement (qualifications intermédiaires et hautes qualifications), et comme ressort de la démocratisation du système éducatif. Plutôt fréquentée par les jeunes d'origine modeste, elle a servi d'ascenseur social à de nombreuses cohortes de lycéens et étudiants qui sont sortis entre bac + 2 et bac + 5, avec des promotions intéressantes au sein des entreprises. Les nombreuses passerelles construites en direction de la voie professionnelle ou de la voie générale ont favorisé son dynamisme.

Les bacheliers technologiques représentent, en 1996, 20 % des bacheliers. Ils poursuivent des études à plus de 80 % principalement en STS ou DUT.

Les chances de réussite des bacheliers technologiques au sein de la filière technologique supérieure BTS et DUT sont très importantes, supérieures même aux chances de réussite au DEUG des bacheliers littéraires ou des bacheliers économiques et sociaux.

Les bacheliers technologiques poursuivent fréquemment leurs études au-delà des BTS et DUT. Ainsi, les bacheliers STI qui réussissent à 67 % à avoir leur DUT en deux ou trois ans, poursuivent à 47 % au-delà des DUT ; ils réussissent à 78 % à avoir leur BTS et sont 33 % à poursuivre au-delà du BTS. Les bacheliers STT réussissent à 63 % leur BTS en deux ou trois ans et sont 38 % à poursuivre au-delà. Ils sont 75 % à réussir leur DUT en deux ou trois ans et sont 53 % à poursuivre au-delà.

Les classes préparatoires ATS, les passerelles des DUT et BTS vers les IUP, vers les MST, MIAGE... ont bien sûr favorisé ces poursuites d'études. La licence professionnelle va dans ce sens.

La réalité d'une voie technologique construite par paliers depuis la Seconde technologique jusqu'au niveau bac + 4 ou bac + 5 est ainsi confirmée en dépit d'un affichage peu clair en Seconde.



8 L'accès aux enseignements supérieurs devient plus difficile pour les bacheliers technologiques

A la rentrée 98, 94 % des bacheliers généraux et technologiques ont poursuivi leurs études dans le supérieur dès la rentrée suivant l'obtention du baccalauréat. C'est le cas pour la quasi-totalité des bacheliers généraux. En revanche, parmi les bacheliers technologiques, ils ne sont que 83 %. Ce chiffre est en baisse par rapport à 1993 où il a atteint 86 %. Les bacheliers professionnels sont environ 17 % à poursuivre des études (sans compter ceux qui poursuivent en apprentissage ou en contrat de qualification).

La proportion de bacheliers technologiques entrant en STS est stabilisée autour de 47 %. Si l'on tient compte des bacheliers technologiques orientés en premier cycle universitaire, faute de place en STS, il est nécessaire de créer des STS tertiaires dans les lycées publics. Mais il faut tenir compte du fait que ces STS accueillent des étudiants plus fragiles socialement, moins autonomes sur le plan des études : des mesures d'aide sociale et de soutien pédagogique doivent être mises en place pour augmenter le taux de réussite en BTS.

La création d'un BTS dans le secteur médico-social favoriserait la poursuite d'études des bacheliers SMS. Il faut aussi augmenter les capacités d'accueil des bacheliers technologiques dans les IUT et favoriser leur réussite.

L'accueil élargi des bacheliers technologiques en STS et IUT doit rester compatible avec l'accueil de certains bacheliers généraux souhaitant obtenir rapidement une qualification professionnelle reconnue à bac + 2.

Il faut aussi élargir les expériences de STS adaptées pour accueillir les étudiants en échec en DEUG.

Tout cela passe par la création de nouvelles sections de STS et de nouveaux départements d'IUT.

Il apparaît de plus en plus que la préparation du BTS et du DUT par l'apprentissage, développé par certaines grandes entreprises avec l'appui des régions est plutôt un apprentissage élitiste et coûteux.

Le contrat d'apprentissage ou de qualification pour le niveau III devrait être réservé aux étudiants ayant échoué au BTS ou DUT, pour leur donner une nouvelle chance d'acquies le diplôme tout en bénéficiant d'une expérience professionnelle renforcée.

PROPOSITION DU SNES

Travailler les contenus, les démarches pédagogiques, les conditions d'enseignement, les aides sociales, pour que la voie technologique joue pleinement et de façon spécifique son rôle d'ascenseur social jusqu'aux plus hauts niveaux de qualification.

PROPOSITION DU SNES

- Mettre en place une série de dispositions qui facilitent l'accès des bacheliers technologiques aux divers enseignements supérieurs et créer les conditions de leur réussite.
- Augmenter les capacités d'accueil en STS tertiaires et en IUT tertiaires.
- Créer un BTS dans le secteur médico-social.



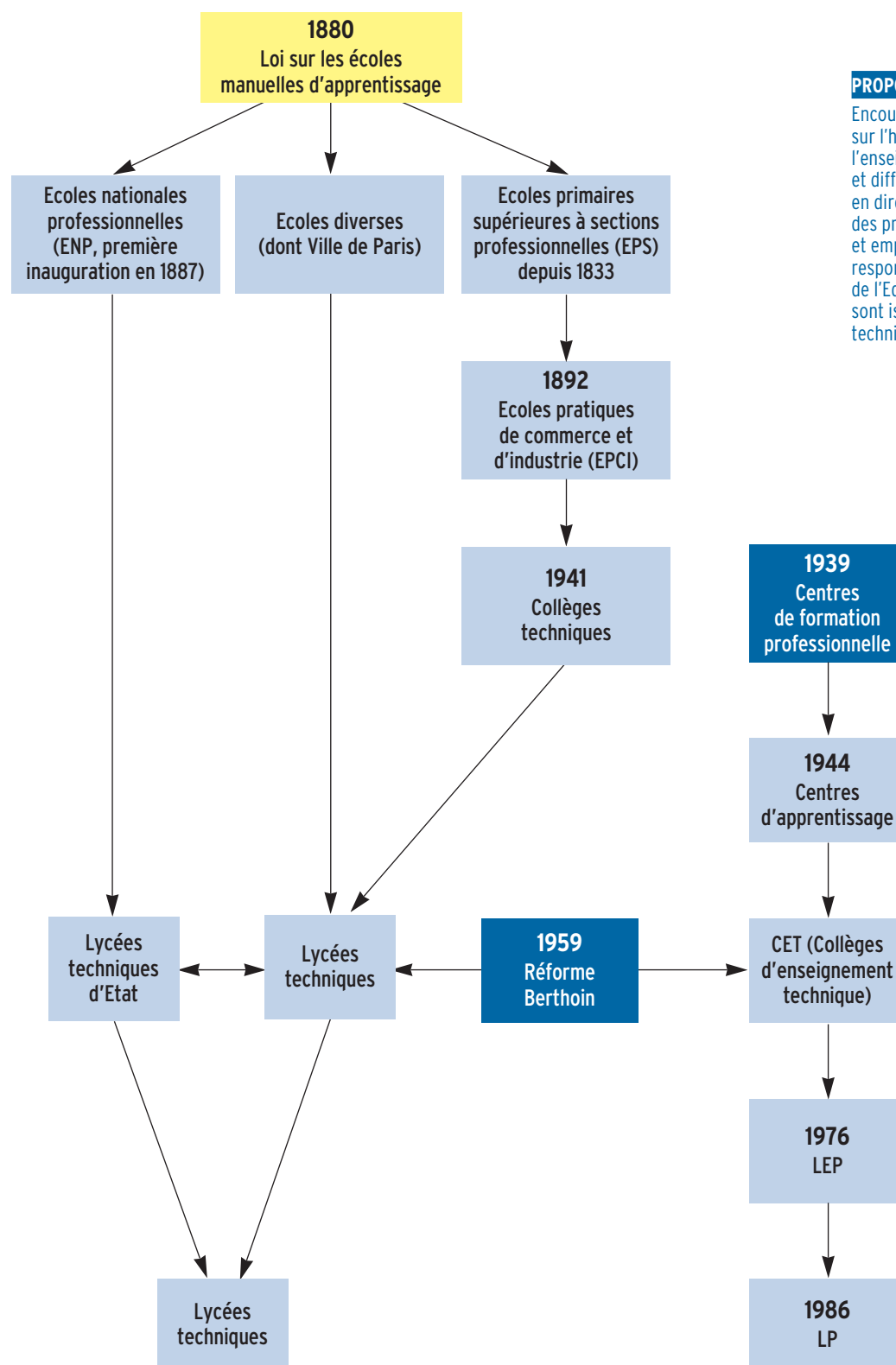
9 Voie technologique : les leçons de l'histoire

Finalement la construction de l'enseignement technique en France va consacrer la « scolarisation des apprentissages ».
Au cours des XIX^e et XX^e siècles, trois niveaux d'ensei-

gnement technique et professionnel vont se constituer et s'organiser :

- d'abord un enseignement technique supérieur tourné vers la formation des cadres et qui donnera naissance aux grandes écoles et au diplôme d'ingénieur (exemple : Conservatoire des Arts et Métiers créé au XVIII^e siècle qui devient en 1819 « une haute école d'application des connaissances scientifiques au commerce et à l'industrie », et qui déli-

Evolution des structures de l'enseignement technique



PROPOSITION DU SNES

Encourager la recherche sur l'histoire de l'enseignement technique et diffuser ses résultats en direction des enseignants, des professionnels (salariés et employeurs), de responsables du ministère de l'Education (dont bien peu sont issus de l'enseignement technique), de la presse ...

vrera à partir de 1924 le diplôme d'ingénieur) ;

- puis un enseignement technique moyen tourné vers la formation des élites ouvrières des techniciens et contremaîtres et qui donnera naissance à la voie technologique des lycées et de l'enseignement supérieur (BTS et DUT). Il se constituera à partir des ENP, EPS transformées en EPCI puis collèges techniques (Exemples : écoles professionnelles de Vierzon en 1881, Voiron et Armentières en 1882, Nantes en 1898...), à partir des écoles créées par la Ville de Paris (école professionnelle Diderot créée en 1873, Boule et Dorian en 1886, Estienne en 1889...);

- enfin un enseignement technique élémentaire destiné à former les ouvriers et employés. La loi Astier de 1919 institue les cours professionnels gratuits obligatoires à l'intention des apprentis formés dans les entreprises. Les centres d'apprentissage créés en 1944 à partir des centres de formation professionnelle créés en 1839, se transformeront en CET puis en LEP puis en LP.

A la fin des années 70, trois structures intégrées au système éducatif (et au service public d'éducation) sont en place :

- une voie professionnelle préparant aux CAP et BEP (CET devenus LEP en 1976 puis LP en 1985) prolongée à partir de 1985 par les bacs professionnels ;

- une voie technicienne ou technologique préparant aux bacs de technicien et brevets de technicien qui deviendront les bacs technologiques en 1985 ;

- des formations technologiques et/ou professionnelles supérieures très diversifiées : STS dans les lycées techniques, IUT rattachés aux universités, licences et maîtrises de sciences et techniques, écoles d'ingénieurs et grandes écoles de gestion et de commerce ...

Depuis 1985, les trois voies des lycées : voie générale, voie technologique, voie professionnelle se sont consolidées. Elles ont contribué ensemble de façon complémentaire à l'essor de la scolarisation en lycée et à l'augmentation de la proposition de la classe d'âge atteignant le niveau bac.

L'enrichissement des contenus du travail, les exigences des employeurs dans le recrutement de leurs salariés, la restructuration accélérée des emplois (destruction d'emplois dans certains secteurs et pour les bas niveaux de qualification, créations d'emplois dans des secteurs nouveaux et principalement aux niveaux moyens et élevés de qualification) tout pousse la voie professionnelle comme la voie technologique à se déplacer vers le haut et à faire évoluer en permanence les contenus de formation.

Les CPC (commissions professionnelles consultatives) joueront un rôle décisif en faisant travailler ensemble les professionnels et les enseignants sur les contenus des formations technologiques et des formations professionnelles.

10 Anticiper le mouvement d'élévation des qualifications : une note de la DARES analyse l'évolution des grandes catégories d'emplois depuis deux décennies.

QUINZE ANS DE METIERS, L'EVOLUTION DES EMPLOIS DE 1983 A 1998

Si, en quinze ans, l'emploi n'a crû au total que de 4 %, au niveau de chacun des métiers, les évolutions sont beaucoup plus contrastées. Deux métiers sur trois, soit 57 % de l'emploi total, augmentent leurs effectifs de plus de 25 %. Il s'agit avant tout de métiers qualifiés, cadres et techniciens notamment. Symétriquement, dans les métiers non qualifiés, l'emploi a fortement chuté.

Ce changement quantitatif s'est accompagné de modifications des caractéristiques des emplois concernés, avec un niveau d'exigence plus élevé, en termes de formation, surtout chez les cadres et les techniciens, et un développement des formes atypiques d'emploi pour les ouvriers et les employés.

Cette évolution, somme toute modeste, recouvre cependant une redistribution marquée des emplois en termes de profession : 48 familles professionnelles (FAP) (représentant 57 % de l'emploi total), ont bénéficié de 3 275 000 créations de postes, soit une croissance des effectifs de 27 % pour la période considérée. A l'opposé, 35 familles professionnelles ont perdu, durant la même période 2 440 000 emplois (- 26 %). Globalement, cette redistribution se fait au détriment des emplois non qualifiés, tout particulièrement ceux de l'industrie, et au profit des postes de cadre et des métiers du tertiaire. Au sein des métiers créateurs d'emplois on trouve en effet 14 FAP de cadres qui connaissent des taux de croissance élevés, 34 % en moyenne, ce qui correspond en tout à 956 000 créations d'emplois. Pour l'essentiel, ces métiers relèvent du tertiaire marchand (formateurs, cadres administratifs d'entreprise, informaticiens, professionnels de la communication, cadres des secteurs financiers ou des transports, médecins), ou non marchand (enseignants, cadres de la fonction publique).

EVOLUTION DE L'EMPLOI DANS LES FAP RÉPARTIES PAR GROUPE SOCIOPROFESSIONNEL

	Effectifs en 1998 (en milliers)	Evolution (en %)		
		1983 à 1998	1983 à 1990	1990 à 1998
Ouvriers non qualifiés	1 386	- 39,6	- 19,1	- 25,3
Ouvriers qualifiés	4 617	1,8	2,4	- 0,6
Employés	7 463	13,7	8,4	4,9
Professions intermédiaires	3 681	23,2	8,8	13,3
Cadres	3 916	31,1	14,5	14,5
Indépendants	1 348	- 38,5	- 18,1	- 25,0
Ensemble	22 461	3,9	2,4	1,5

Sources : INSEE. Enquêtes Emploi.

Dans les 35 familles professionnelles en recul sur la période, on trouve avant tout des ouvriers qualifiés (15 FAP (familles professionnelles) dont l'emploi baisse de 11 %, soit - 305 000 emplois) ou non qualifiés (huit FAP (1) dont l'emploi chute de 47 %, soit - 933 000 emplois. Ce sont essentiellement des métiers de l'industrie et de la construction.

PROPOSITION DU SNES

Dans chaque région, installer des comités emploi-formation, où les professionnels salariés et employeurs, les représentants des enseignants de la voie technologique et de la voie professionnelle des lycées et du supérieur, analysent et confrontent les données concernant les sorties du système éducatif, l'insertion des jeunes, les évolutions des emplois et des contenus du travail, dans les grands domaines d'activité.





COMMENTAIRES DU SNES

Les extraits de cette note de la DARES montrent une profonde restructuration des emplois dans les 15 dernières années avec tendance à un déplacement vers le haut des qualifications, prépondérance des métiers du tertiaire, forte féminisation des emplois intermédiaires et de cadre... Ce mouvement de création-disparition d'emplois a été largement facilité par l'évolution du système éducatif qui a anticipé les évolutions des contenus du travail. N'est-il pas préoccupant de constater aujourd'hui qu'au sein du système éducatif, le mouvement d'élévation de la formation est en train de s'inverser, alors que le déplacement vers le haut des contenus d'emploi est plutôt appelé à s'accélérer ? Des pénuries de qualification apparaissent dans les métiers de l'informatique par exemple. La redynamisation de la voie technologique des lycées, du supérieur et de l'ensemble du système est tout à fait urgente.



UNE EXPLOSION DES NOUVEAUX MÉTIERS TRANSVERSES DANS LE TERTIAIRE

On peut aussi décliner ces évolutions par grand domaine professionnel : l'emploi recule sensiblement dans les métiers liés à l'industrie, l'agriculture ou au BTP. En la matière, les seules exceptions concernent les domaines professionnels des industries de process (1) et de la maintenance. Il augmente dans les métiers spécifiques du secteur tertiaire (commerce, banque, transport, etc.) et dans les fonctions transverses traditionnelles du secrétariat et de la comptabilité. Il s'accroît fortement dans la santé, l'éducation et dans des fonctions transverses nouvelles ou en expansion ; notamment celles liées aux nouvelles technologies (informatique, communication, recherche, professionnels du droit).

FÉMINISATION INÉGALE DES PROFESSIONS ET DIMINUTION DE LA PART DES JEUNES

Ce solde de créations-disparitions d'emplois entre métiers s'accompagne d'un bouleversement de leur contenu et des caractéristiques de ceux qui les exercent. En 15 ans, les femmes ont vu leur part dans l'emploi total s'accroître de 4 points (soit 45 % en 1998). Elles renforcent leur place dans les catégories en croissance (professions intermédiaires et cadres) et abandonnent plus rapidement que les hommes les métiers en déclin.

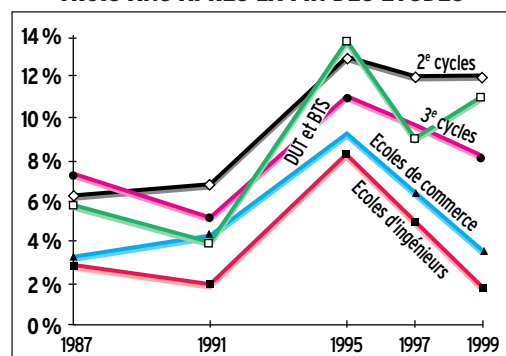
Source : Premières Synthèses. DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) - 99.05 - N° 18.1.

(1) Il s'agit d'industries ayant un processus de production en continu comme la chimie, la sidérurgie ou l'agroalimentaire.

11 Insertion des diplômés de l'enseignement supérieur

Aujourd'hui plus de la moitié de la classe d'âge entame des études supérieures. Au niveau de l'insertion, la différence principale sépare ceux qui s'insèrent avec le bac ou un diplôme d'enseignement supérieur et ceux qui n'atteignent pas ce niveau. Pour les premiers, la dernière note du CEREQ (*Bref CEREQ* n° 156 de septembre 99) confirme « un bilan convenable » mais aussi des « disparités croissantes entre filières ». Les BTS et DUT sont plus sensibles à la conjoncture. Ceux du secteur industriel s'insèrent mieux que ceux du secteur tertiaire. Les littéraires sont plus touchés par le chômage du fait notamment, d'un moindre recrutement d'enseignants.

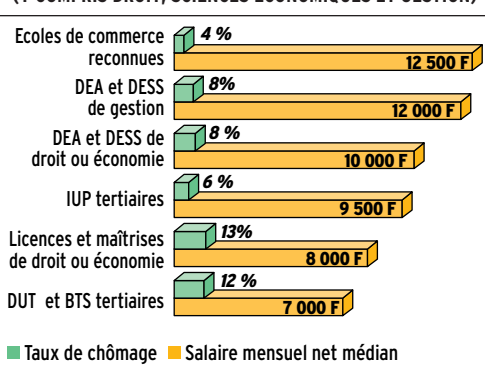
TAUX DE CHÔMAGE TROIS ANS APRÈS LA FIN DES ÉTUDES



Sources : Céreq.

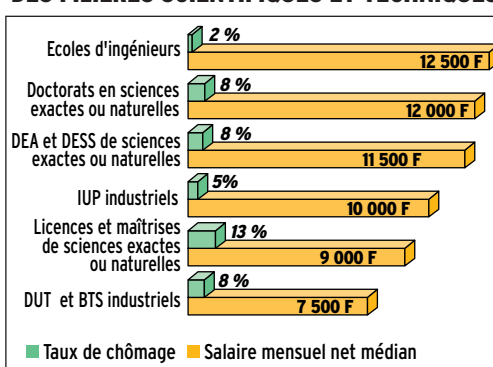
SITUATION EN 1999 DES DIPLÔMÉS EN 1996 DES FILIÈRES TERTIAIRES

(Y COMPRIS DROIT, SCIENCES ÉCONOMIQUES ET GESTION)



Sources : Céreq.

SITUATION EN 1999 DES DIPLÔMÉS EN 1996 DES FILIÈRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES



Sources : Céreq.

Pour une vraie licence technologique et professionnelle

La licence professionnelle est créée. Mais chacun a sa propre conception en termes d'objectifs, de contenus et d'horaires. Le ministère et le MEDEF se sont opposés à tout cadrage horaire contraignant, sauf pour imposer un stage de 12 à 16 semaines, un quart au moins des enseignements en projet tutoré, 25 % au moins des enseignements effectués par des professionnels. Le SNESup. et la FSU avec l'UNEF et l'UNEF-ID se sont battus pour « une licence de plein droit, assurant une qualification pleinement reconnue au niveau 2 et des possibilités effectives de poursuite d'études » avec des contenus et des moyens conformes à cet objectif. La bataille va se mener sur le terrain à travers l'élaboration de projets par les universités (seules habilitées à les proposer) éventuellement en partenariat avec d'autres établissements, notamment des lycées (une convention doit alors préciser la contribution de chacun). La licence est ouverte aux étudiants titulaires d'un DEUG, d'un DEUST, d'un BTS, DUT ou autre diplôme de même niveau. Les projets devront préciser les aménagements pédagogiques prévus en fonction des publics visés.

DES OBSERVATOIRES POUR LES ENSEIGNEMENTS TECHNOLOGIQUES

Les propositions contenues dans le document sont soumises au débat. L'US spéciale *Observatoire national des programmes et des pratiques* a lancé le débat sur les contenus dans les différentes disciplines technologiques.

Chaque collègue, chaque lycée technologique ou polyvalent est sollicité. A partir de votre expérience professionnelle, des pratiques pédagogiques dans les disciplines que vous enseignez, des projets menés dans votre établissement, contribuez à la réflexion collective. Des propositions réfléchies et offensives d'amélioration des contenus, des programmes, et des pratiques nous rendent plus forts pour développer la voie technologique, réclamer les horaires nécessaires, les équipements, les locaux et les moyens de leur maintenance.